



1. Environnement de travail

Voulez-vous participer à la maintenance et à la réparation des trains à grande vitesse **dans l'atelier de traction de Forest?**

Nous recherchons un technicien mécanicien énergique pour le service « maintenance légère »:

Votre tâche principale consiste à inspecter les trains à grande vitesse (bogies, roues, chaîne de traction, suspension, pantographes, portes d'accès, etc.) et à effectuer les réparations nécessaires. Lors de la réalisation de ces travaux, la qualité et la sécurité revêtent une importance primordiale pour vous, vos collègues et certainement pour les clients.

Vous êtes affectés à la maintenance légère de l'atelier de traction de Forest. Vous travaillez au sein d'une équipe d'environ 20 personnes avec des idées jeunes et fraîches ainsi qu'avec des personnes possédant une riche d'expérience.

L'atelier TGV de Forest assure l'entretien des rames:

- TGV Thalys qui circulent entre Paris, Bruxelles, Amsterdam et Cologne,
- Des Eurostar qui assurent la liaison Bruxelles-Londres et Paris-Londres,
- Des TGV à destination du Midi de la France.

Cet atelier compte environ 300 collaborateurs.

2. Fonction et responsabilités

Le Technicien mécanicien effectue les tâches suivantes:

- Inspecter/examiner sur base des fiches techniques les différentes parties des trains à grande vitesse (côtés, toitures, dessous et intérieur) et détecter les défauts éventuels sur les différents organes (bogies, roues, chaîne de traction, suspension, pantographes, portes d'accès, caisse, structure etc.).
- Effectuer les réparations nécessaires après l'inspection, le signalement ou un accident.
- Veiller à la stricte application et au contrôle des mesures de sécurité liées au trafic ferroviaire et au personnel.

- Travailler en équipe réduite à l'intérieur (atelier) ou à l'extérieur (à proximité des voies en service) selon le lieu où il est affecté.

Attention (horaire de pause) : Vous serez amené à travailler en pause de nuit, aussi bien durant la semaine que le weekend. Vous pourrez également être rappelé pour effectuer des réparations urgentes.

Jobnews 466 H HR 2019.

3. Profil

Vous disposez de :

- ✓ 2 années d'expérience pertinente dans les domaines de la mécanique ou/et de l'électricité. Par expérience pertinente, on entend un ensemble de connaissances, facultés de compréhension, compétences et attitudes acquises par le candidat sans qu'un certificat ou une attestation puisse le confirmer.
- ✓ un certificat homologué (ou équivalent) d'enseignement technique ou professionnel secondaire supérieur (pour l'enseignement professionnel, ce certificat est obtenu au terme de la 7^{ème} année d'études;
- ✓ ou d'un titre ou attestation de réussite délivré(-e) par l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, délivré après un cycle de 750 périodes et jugé équivalent au certificat homologué précité ;
- ✓ ou d'un certificat attestant des qualifications acquises hors diplôme dans les domaines de la mécanique ou/et de l'électricité. Sont prises en considération : les attestations d'études, qu'elles soient belges ou étrangères, de l'enseignement régulier ou non, qui reprennent un programme d'apprentissage formel et qui prouvent que la formation a été réussie.

Important : Les candidats qui sont en possession d'un certificat qui atteste des qualifications acquises hors diplôme ou qui ont 2 années d'expérience pertinente dans



les domaines de la mécanique ou/et de l'électricité doivent d'abord être soumis à un cv-screening

Compétences techniques

- ✓ Vous avez une bonne connaissance théorique et pratique en électromécanique

Compétences comportementales

- ✓ Vous êtes prêt à apprendre de nouvelles techniques.
- ✓ Vous êtes capable d'analyser rapidement une situation et êtes un excellent planificateur.
- ✓ Vous avez un grand sens des responsabilités et êtes capables de prendre des décisions.
- ✓ Vous faites preuve de dynamisme et esprit d'initiative.
- ✓ Vous aimez travailler en équipe, tout en étant capable de travailler seul.

4. Nous vous offrons

- Un travail varié, de nombreuses responsabilités et la possibilité de déployer vos talents.
- Un contrat à durée indéterminée.
- Un salaire attractif, des chèques-repas, une prime de productivité, une prime annuelle, une assurance hospitalisation, et encore plus d'avantages...
- Une formation adéquate. La régularité et la sécurité du trafic ferroviaire sont primordiales à nos yeux. Etant donné que ces deux paramètres dépendent majoritairement de la qualité de nos installations et du matériel roulant, il n'est pas surprenant que nous investissions beaucoup dans la formation. Elle dure de 20 à 50 jours, selon la spécialité choisie. Tant les principaux éléments techniques que les mesures de sécurité, ainsi qu'une étude générale de notre société y seront abordés. La formation prévoit également des exercices pratiques ("training on the job").
- A partir de la gare de Bruxelles midi, des navettes de bus sont mises à votre disposition à intervalles réguliers pour vous rendre à l'Atelier TGV de Forest en moins de dix minutes.

5. Quelles étapes devez-vous suivre ?

1. Inscrivez-vous via notre site www.sncb.be/jobs
2. Nous effectuons un premier screening sur base du CV et de la lettre de motivation. Celui-ci sera éventuellement complété par un screening téléphonique.
3. Si vous êtes sélectionné, vous serez invité pour un test technique éliminatoire.
4. En cas de réussite du test, vous participerez ensuite à un entretien dans lequel nous analyserons vos motivations, connaissances techniques et compétences.

Afin de préparer celui-ci, nous vous demanderons de compléter un questionnaire de personnalité en ligne.

5. Visite médicale
6. Vous nous remettez divers documents administratifs : extrait de casier judiciaire, diplôme, ...
7. Prêt pour le premier jour du travail ?

Les inscriptions seront clôturées dès que nous aurons reçu un nombre suffisant de candidatures.

6. Des questions ?

A propos du contenu :

Dries Vanwalleghem
Tel. 0491/72.45.73

A propos de la procédure de sélection :

Laurent Wibaut
Tel: 02/525.26.44
Mail: laurent.wibaut@hr-rail.be

Remarques importantes :

1. Procédure de sélection

- Si vous êtes intéressé(e) par cette épreuve, nous vous invitons à poser votre candidature au plus vite. Les inscriptions doivent impérativement être réalisées via le site www.lescheminsdeferengagent.be.
Pour ce faire, il est nécessaire de créer un compte personnel sur ce site web.
Votre adresse mail privée doit être utilisée lors de la création du compte personnel.

2. Candidats statutaires

- Si vous êtes agent statutaire des Chemins de fer belges, vous pouvez participer à une sélection contractuelle et conserver dans certains cas votre Statut.
 - A. Rang 3 et supérieur :**
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi sans valorisation de diplôme.
 - B. Rang 9 à rang 4+:**
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi sans valorisation de diplôme;
 - Accès à une sélection contractuelle, pour un emploi avec valorisation de diplôme, lorsqu'il s'agit d'un emploi en pénurie.

3. Installation en tant que statutaire

- Si la description de fonction correspond à votre grade actuel, vous conservez votre grade, les échelles de traitement qui y sont liées ainsi que votre date de prise de rang.
- Si la description de fonction est différente de votre grade actuel, vous serez installé dans un grade y correspondant, vous serez rémunéré dans les échelles de traitement qui y sont liées, et vous recevrez une nouvelle date de prise de rang.

PARTICULARITES :

- Si vous êtes installé dans un grade de même rang dont les échelles de traitement sont inférieures, vous recevrez le cas échéant un supplément de traitement résorbable. Cela signifie que vous ne subirez aucune diminution de traitement par rapport à votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal adjoint et participez à un poste à profil de rang 3, vous conservez votre situation actuelle.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de (...) principal et exercez une fonction d'expert, vous conservez votre situation actuelle en cas de participation à un poste à profil de rang 3 si l'appel à candidatures le mentionne explicitement.
- Si vous êtes titulaire d'un grade de rang 3 – 2^e échelon et participez à un poste à profil de rang 3 – 1^{er} échelon, vous serez installé dans le grade de rang 3 – 2^e échelon correspondant à la subdivision d'avancement du grade de référence.